# 161e session du Synode

# DE L'ÉGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Le mercredi 8 décembre 2010 à la Rouvraie à Bevaix

**Présidence:** La pasteure Yvena Garraud Thomas, présidente du Synode **Vice-présidence:** Mme Danièle Rinaldi, secrétaire du bureau du Synode

#### Invités:

#### Presse:

RTN 2001:

L'Express et L'Impartial:

"Passerelles": Canal Alpha:

La Vie protestante: M. Pierre-Alain Heubi

Protestinfo : M. Ramuz

#### 43 députés sont présents et 4 se sont excusés.

A 08h18, **la présidente** ouvre la 161<sup>e</sup> session du Synode, souhaite la bienvenue à chacun et remercie la paroisse du Joran pour son accueil. Elle donne quelques indications pratiques.

Les prochaines sessions du Synode en 2011 auront lieu le **8 juin** au Louverain, le **24 août** à Neuchâtel et le **14 décembre** dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. La cérémonie de consécration aura lieu le dimanche **30 octobre** dans un lieu qui reste à définir.

## Ordre du jour:

- 1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants Yves Bourquin pour la paroisse du Joran
- 2. Elections complémentaires
  - Bureau du Synode (1 assesseur ministre et un assesseur laïc)
  - Conseil synodal (1 membre laïc et 2 membres ministres) Laurent Vuarraz
  - Commission de consécration (2 membres laïcs) Le pasteur Daniel Mabongo
  - Synode missionnaire (1 suppléant) Aucun candidat pour ce poste
  - Conseil du Fonds immobilier (3 membres) Aucun candidat pour ce poste
- 3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
- 4. Budget 2011
  - Introduction du Conseil synodal

- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
- Examen du budget 2011
- 5. Rapport n°1 du Conseil synodal concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande
- 6. Rapport n° 2 du Conseil synodal concernant la fusion des trois paroisses du Val-de-Ruz

Culte à la Rouvraie présidé par les pasteures Diane Friedli et Isabelle Ott-Baechler.

- Installation aux postes cantonaux de: Christophe Allemann, Laure Devaux-Allisson, Vincent Genzoni, Pierre-André Kuchen
- Installation Aumôniers EMS de: Phil Baker, Sébastien Berney, Katia Demarle, Rico Gabathuler, Jean-Marc Leresche, Philippe Schaldenbrand

Prise de congé de: Gérard Berney, Jacqueline Pillin, Jean-Pierre Roth, Daniel Wettstein, Joël Zwahlen.

- 7. Rapport n° 3 du Conseil synodal concernant les liens entre l'EREN et la faculté de théologie
- 8. Rapport nº 4 du Conseil synodal concernant la motion "mise en commun des ressources de l'EREN"
- 9. Rapport n° 5 du Conseil synodal concernant la motion visant à étudier la possibilité d'un engagement dans le débat public
- 10. Rapport d'information n° 6 du Conseil synodal concernant sa réorganisation
- 11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal concernant la cible Terre-Nouvelle
- 12. Rapport d'information n° 8 du Conseil synodal concernant la dissolution de la Fondation "Maison de Champréveyres"
- 13. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

# La présidente passe au point

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants Le pasteur Yves Bourquin, député ministre, paroisse du Joran

Au vote la validation d'élection complémentaire de députés et de suppléants est acceptée à la majorité.

- 2. Elections complémentaires
- a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et un assesseur laïc)

La pasteure Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, est candidate assesseur ministre.

Au vote, la pasteure Esther Berger est élue par 35 voix contre 2 et 3 absentions.

La présidente propose une pause et donne la parole à M. Jacques Péter, pour la prière.

Elle invite chaque député à prendre un papillon sur la sensibilisation des députés au bon déroulement de leur mandat, initiative du Bureau du Synode.

- b) Conseil synodal (1 membre laïc et 2 membres ministres)
- M. Laurent Vuarraz est candidat membre laïc.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, présente la candidature de M. Laurent Vuarraz en complément à la biographie qui se trouve sur les feuilles distribuées aux députés. Il précise que si son nom n'est pas connu, chacun a pu entendre sa voix à l'émission "La ligne de sur la RSR qu'il a animée pendant plusieurs années sous un pseudonyme: Laurent Voisin. Le pasteur Schlüter a fait la connaissance du candidat il y a presque 20 ans. Il était alors responsable de la communauté Amitié. Dans une phase de transition pastorale, M. Vuarraz a assuré l'animation de nombreuses rencontres. Il a également collaboré avec lui lorsque le pasteur Schlüter a pris des responsabilités dans la communauté. Il a apprécié son ouverture d'esprit, son accueil de l'autre et son sens de l'engagement. 20 ans après, M. Vuarraz a côtoyé différentes sensibilités spirituelles: de son passage à Amitié, il garde le sens de la communauté chrétienne; par un passage au groupe de jeunes du Locle, il a découvert la sensibilité évangélique; par ses études à la faculté de théologie, il s'est ouvert à une réflexion exigeante sur la foi chrétienne; par la Communauté de Grandchamp, dont il est proche, il s'est ouvert à une dimension contemplative de la foi. Laurent Vuarraz, riche de ses expériences spirituelles, est aujourd'hui un protestant libre-penseur. Il apprécie la figure du Christ qui renverse les états et bouscule les pensées. Un Christ qui empêche de se figer. Il désire s'engager pour valoriser une spiritualité protestante enracinée et innovante. Aujourd'hui, il est resté proche de l'EREN. Bien que domicilié à Orbe, il passe ses week-ends à Rochefort, proche de la communauté de Grandchamp. Il est inscrit dans la paroisse du Val-de-Ruz. Suite à une sollicitation, il se sent prêt à s'engager au Conseil synodal et veut mettre ses compétences au service de l'EREN, en particulier dans le domaine de la communication. Dans un contexte difficile, ses compétences constituent un atout.

Le pasteur Schlüter se réjouit de sa candidature et recommande au Synode de l'accepter.

M. Laurent Vuarraz, précise que l'on se fait souvent une image de ce que devrait être la foi, si c'était une forme géométrique parfaite. La sphère vient, bien évidemment, à l'esprit et, dans cette période de Noël, elle brillerait et serait lumineuse. Sa foi ressemble plutôt à un ballon de foot qui a joué bien des matchs, sur certains côtés, il est élimé. S'il donne cette image, c'est parce qu'il a roulé sa bosse spirituelle dans différentes paroisses et communautés et c'est ce qui l'a construit. Il se dit plutôt Chrétien libre penseur, et la figure du Christ qui lui parle le plus est celle d'un révolutionnaire, parce ce qu'il ne s'endort jamais. De la même manière que les réformateurs ont révolutionné les choses, tout en restant reliés à la verticalité mais en plaçant la transversalité et le lien entre les humains à la première place. C'est ce qui l'anime

aujourd'hui, et c'est pour cette raison qu'il accepte de mettre ses compétences au service de l'EREN, mieux la faire connaître, et mieux faire valoir ce qui est fait par chacun dans l'Eglise.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, demande pourquoi, comme il est prévu que le Conseil synodal diminue son effectif à 5 membres, en proposer un  $7^{\rm e}$ .

- M. Jacques Péter, paroisse du Joran, demande quelques précisions sur le terme de "chrétien libre penseur".
- M. Laurent Vuarraz, précise qu'il a bien conscience de s'engager dans l'Eglise réformée protestante, dans laquelle ses valeurs sont ancrées. Il aime l'image de libre-penseur ou de révolutionnaire du Christ. L'énergie de la remise en question et du sens critique, qu'il a exercés à l'Université en faisant son diplôme de théologie. C'est ce qui l'a marqué et c'est avec se bagage-là qu'il se présente.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, répond que la réflexion sur la manière de réorganiser le travail n'est pas terminée. Il faut des forces pour mettre en place une structure de fonctionnement à 5 membres, il paraît donc prématuré de baisser l'effectif actuel. De plus, les contacts pris avec des candidats potentiels sont des longues démarches, de plusieurs mois, voire même plusieurs années. Les contacts avec M. Vuarraz se sont déroulés sur 8 mois environ. D'autres contacts sont en cours, dont un qui pourrait aboutir en avril, qui dure depuis 4 ans. Il faut également mesurer que le renouvellement du Conseil synodal est relativement rapide: il y a en moyenne 2 à 3 départs par année.

La présidente demande au candidat de sortir de la salle et invite les députés à remplir leur bulletin de vote.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, d'un point de vue technique, voit que M. Vuarraz est rattaché à la paroisse du Val-de-Ruz Ouest, alors qu'il habite le week-end à Rochefort, qui fait partie de la paroisse de La BARC. Plus profondément, même s'il n'a pas de problème par la position théologique de M. Vuarraz, ce que le Synode a entendu ou lu ne parle pas d'un engagement suivi, récent, dans une Eglise, qu'elle soit vaudoise ou neuchâteloise. A sa connaissance, il n'est pas engagé dans le Val-de-Ruz. Quel est son engagement paroissial? Quelles sont connaissances de l'EREN? On nous demande d'élire quelqu'un apparemment, ne connait pas l'EREN, ses rouages ni son fonctionnement. Le pasteur Baker a besoin d'être rassuré avant de voter.

Le pasteur Zachée Betché, paroisse La Chaux-de-Fonds, est surpris que le débat se passe maintenant, alors que les députés ont déjà voté.

La présidente s'excuse et précise que le chalet de M. Vuarraz est à Montmollin.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que ce n'est pas son rôle de défendre des candidats, cependant il désire donner quelques compléments d'information. Son lieu de résidence est effectivement le Valde-Ruz, près du Louverain. Il n'a effectivement pas fait une enquête pour savoir combien de fois par année Laurent Vuarraz allait au culte et quels sont ses engagements. Il est possible qu'il vive aujourd'hui une forme de distance par rapport à l'Eglise, mais il a toujours gardé un certain nombre

de contacts avec des gens très proches de l'Eglise. Le pasteur Bader a eu l'occasion de côtoyer Laurent Vuarraz dans un certain nombre d'activités d'Eglises, dans le cadre de ses responsabilités de pasteur, et il avait rencontré un homme intéressé par les questions spirituelles et très participant aux démarches proposées. Il relève que M. Vuarraz n'est en tout cas pas le candidat le plus distancé de l'Eglise de ces dix dernières années.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, précise que, malgré sa distance géographique, Laurent Vuarraz a toujours demandé à garder des liens, notamment pour recevoir la Vie Protestante en faisant notamment plusieurs démarches lorsqu'il ne la recevait pas. Il a effectivement connu Laurent Vuarraz il y a 20 ans et il avait perdu le contact pendant de nombreuses années. Lors de l'entretien, le pasteur Schlüter a été frappé par le regard de lucidité et d'attachement que M. Vuarraz a sur l'EREN. Il estime que d'avoir un autre regard au Conseil synodal constitue une richesse.

La présidente procède au vote.

Au vote, M. Laurent Vuarraz est élu membre laïc au Conseil synodal par 37 voix contre 6.

c) Commission de consécration (2 membres laïcs)
Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, est candidat

La présidente ouvre la discussion

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, à titre personnel est étonnée de la procédure. A sa connaissance, il ne manque pas de candidat ministre actuellement dans cette commission. Il semble qu'il y ait précipitation, si cette candidature est prévue pour la prochaine législature. Elle précise qu'elle n'a surtout rien contre le choix de Daniel Mabongo. De plus, pour les membres des commissions, il y a toujours une petite biographie, alors que cette fois-ci, les députés n'ont rien reçu.

La présidente reconnait qu'il manque la biographie du pasteur Mabongo. Par ailleurs, il y a une place pour un membre ministre.

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, à titre personnel demande pourquoi il n'est pas mentionné qu'il manque un membre ministre à l'ordre du jour.

La présidente répond qu'un ministre a donné sa démission, il y a donc possibilité de procéder à l'élection du pasteur Mabongo aujourd'hui.

Mme Nicole Humbert-Droz, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, refuse de continuer d'élire des gens sans les connaître. Elle a voté blanc pour l'élection d'Esther Berger, qu'elle ne connaît pas du tout.

La présidente précise que Daniel Mabongo est député, pasteur dans la paroisse de La Côte.

En l'absence d'éléments biographiques, l'élection du pasteur Mabongo est reportée au prochain Synode.

d) Synode missionnaire (1 suppléant)

Aucun candidat pour ce poste

- e) Commission d'examen de la gestion (1 membre ministre) Aucun candidat pour ce poste
- f) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)
  Aucun candidat pour ces postes

La présidente passe au point

## 3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

Mme Martine Schlaeppy, paroisse La Côte, comme présidente de la paroisse de La Côte et comme membre de la commission de consécration présente la pasteure Marianne Chappuis, qu'elle ne peut que chaleureusement recommander.

Enfant de Corcelles, la pasteure **Marianne Chappuis** est revenue à la case départ avec tout l'enrichissement de la vie et de son expérience genevoise. Elle y a vécu ses stages et a eu un poste d'aumônerie spécialisée avec les sourds et les malentendants. La commission de consécration a apprécié l'intelligence de sa pensée, étayée par ses lectures et sa recherche permanente d'interprétation. Confrontée très jeune à la fragilité de la vie, Marianne Chappuis a su l'intégrer dans le processus de sa propre vie. Elle y a acquis une bonne assise, sait vivre dans le présent, et chercher à répondre aux problèmes de notre époque.

Dans la paroisse de La Côte, elle a trouvé sans difficulté sa place et apporte beaucoup à la paroisse.

Mme Schlaeppy recommande vivement d'accorder l'agrégation à Marianne Chappuis.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, demande si la pasteure Chappuis a été consacrée, car cela n'est pas mentionné dans le rapport.

La présidente répond que sa consécration a eu lieu le 14 novembre 2010.

La présidente procède au vote.

Au vote, l'agrégation pastorale de la pasteure Marianne Chappuis est acceptée par 41 voix.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La BARC, souhaite la bienvenue à Marianne Chappuis et dit sa joie de la compter comme collègue. Elle conduit le Synode dans la prière de reconnaissance.

La présidente souhaite la bienvenue à Marianne Chappuis dans l'EREN.

# 4. Budget 2011

## - Introduction du Conseil synodal

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, donne quelques informations relatives à la situation difficile dans laquelle les Eglises se trouvent suite à la décision de Philip Morris de ne plus payer sa contribution ecclésiastique. En premier lieu, il faut distinguer deux faisceaux de préoccupations. Le premier est lié à la décision de Philip

Morris. Pendant plusieurs décennies, cette dernière a payé une partie importante de sa contribution ecclésiastique, voulant se poser comme une entreprise exemplaire dans le paysage neuchâtelois. Les Eglises en ont donc profité. Depuis longtemps, des discussions ont régulièrement eu lieu car Morris avait quelques difficultés à justifier ces paiements volontaires auprès de la direction du groupe, d'autant plus qu'il ne soutient pas de cause religieuse. Devant ces hésitations, les Eglises avaient demandé à Philip Morris de s'engager pour trois ans, afin de donner une forme de pérennité à leur soutien et d'éviter aux Eglises des surprises brusques. Ces dernières années, il a fallu faire la démonstration que l'argent de cette entreprise était utilisé pour financer du travail d'intérêt public en chiffrant cette partie de leur activité. Les propos de Philip Morris visant à dire que l'entreprise ne soutient plus les causes religieuses ne suffisent donc pas à expliquer leur retrait. Philip Morris déclare aussi avoir averti les Eglises de leur possible retrait. Ils font allusion ici aux discussions dans lesquelles des difficultés avaient effectivement été exprimées ; cela ne date pas de 2008, mais cela est le cas depuis des années.

Le pasteur Bader précise que Philip Morris a déclaré en janvier de cette année, par téléphone, que les montants seraient maintenus pour 2010 et qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir. Le même discours a été répété en juin 2010. La décision de Philip Morris a donc été prise entre juin et septembre 2010. Enfin, Philip Morris a répondu négativement à toutes demandes de discussion.

Le deuxième faisceau concerne les relations de l'EREN avec l'Etat. En fin d'année passée, Philip Morris entrait en contact avec les services de l'Etat, en l'occurrence le service de la contribution, et ont parlé de manière très précise de la question de la contribution ecclésiastique. Ce fait est avéré, car le service des contributions a contacté les Eglises et demandé de fournir un travail pour répondre aux demandes de Philip Morris. Or, Philip Morris attendait que ce soit l'Etat qui fournisse le travail demandé. A partir de là, les services de l'Etat ont, en accord avec Philip Morris, écarté les Eglises de toute discussion.

Lorsque la décision de Philip Morris a été communiquée aux Eglises en octobre, par téléphone, les Eglises ont pris immédiatement contact avec le Conseil d'Etat et demandé un rendez-vous d'urgence. Le Conseil d'Etat a dit qu'ils avaient pris connaissance de la décision de PMI en septembre. Il a été demandé au Conseil d'Etat d'organiser une rencontre avec PMI, ce qu'ils ont accepté de faire. Le 9 novembre une rencontre conjointe a mis en évidence que, d'une part, PMI ne reviendrait en aucune façon sur sa décision et d'autre part, que le Conseil d'Etat n'était pas prêt à mouiller sa chemise pour défendre la cause des Eglises.

Dans cette même rencontre, après le départ de la délégation PMI, le Conseil d'Etat a partagé ses préoccupations quant à la situation et communiqué son souhait de rediscuter de la question du Concordat qui lie l'Etat et les Eglises, de manière à chercher ensemble des solutions.

La proposition du Conseil d'Etat ouvre donc le dialogue, mais ne répond cependant pas au problème actuel. Une évolution du Concordat se discute sur plusieurs années et doit passer par une décision du Grand Conseil, voire du peuple. Si cette voie est choisie, les Eglises devront avoir trouvé des solutions toutes seules pour l'immédiat, solutions qui rendront d'ailleurs beaucoup moins urgentes les propositions de modification du Concordat.

Les Eglises vont donc interpeller le Conseil d'Etat et chercher, dans un premier temps à comprendre comment et pourquoi les services de l'Etat ont pu, aussi manifestement, écarter les Eglises des discussions quant à la contribution ecclésiastique. Les Eglises vont aussi interpeller le Conseil d'Etat quant à la recherche de pistes de solutions. Le problème

d'aujourd'hui réside dans l'impossibilité pour les Eglises de jouer leur rôle d'intérêt public avec une telle diminution d'apport financier. Pour les Eglises, des solutions doivent être trouvées dans le cadre du Concordat actuel. Pour ce faire, les Eglises doivent démontrer les impacts négatifs qu'entraînera la diminution de leurs prestations dans le domaine social et dans le domaine de l'accompagnement spirituel. C'est une question urgente qui est posée à l'Etat, celle de savoir s'il attend encore aujourd'hui de la part des Eglises qu'elles interviennent dans l'intérêt public. Les Eglises devront faire valoir des arguments chiffrés. Ce travail facilité par une toute récente étude qui mesure le coût de la plus-value que les Eglises apportent à la société et qui le compare aux montants que les Eglises perçoivent des pouvoirs publics. Dans cette étude, indépendante des Eglises, la démonstration est faite que les Eglises apportent une plusvalue plus importante que les sommes qui leur sont allouées, et cela même dans des Cantons où elles touchent des montants autrement plus importants qu'à Neuchâtel.

Le Conseil synodal entend ne pas réagir dans la précipitation, s'agissant des décisions budgétaires. Il faut démontrer une capacité à réagir, à susciter des partenariats, à faire valoir l'importance de la présence de l'EREN, mais il ne faut surtout pas, dans un premier temps, laisser penser que de toute façon les Eglises se débrouilleront et qu'au final, rien ne change. Ce qui est touché aujourd'hui, ce sont les secteurs où les Eglises ont des partenaires civils, étatiques ou paraétatiques.

Le Conseil synodal souhaite avancer dans plusieurs pistes de réflexion et ouvrir la discussion, sous une forme encore à définir. Il appartient au Conseil synodal de proposer une stratégie; mais, le Synode le sait, il n'a pas l'apanage des bonnes idées. Dans ces prochains mois, il sera proposé un ou des temps de travail pour toute personne intéressée, où des pistes pourront être mises sur la table et discutées, ainsi que leurs enjeux sur la vision d'Eglise. Ce deuxième faisceau, celui du lien, non seulement avec l'Etat mais avec d'autres partenaires, est l'objet de la préoccupation du Conseil synodal pour les mois à venir.

Pour terminer, le pasteur Bader raconte qu'il était invité pour prêcher à Grandchamp. Le texte biblique, communiqué par la Communauté plusieurs semaines à l'avance, était le suivant :

Luc 21, 1-5: Jésus vit ceux qui mettaient leurs offrandes dans le tronc. C'était des riches. Il vit aussi une veuve misérable qui y mettait deux pièces. Et il dit: vraiment, je vous le déclare, cette veuve a mis plus que tout les autres. Car tous ceux-là ont pris sur leur superflu pour mettre dans leur offrande, mais elle, elle a pris sur sa misère pour mettre tout ce qu'elle avait pour vivre.

Etonnamment, la communauté de Grandchamp avait lié ce texte au suivant, qui dans tous les commentaires est séparé: Comme quelques-uns parlaient du temple, de ses ornements, des belles pierres, de ses ex-voto, Jésus dit: ce que vous contemplez, des jours vont venir, où il n'en restera pas pierre sur pierre. Tout sera détruit!

Cette femme prend sur sa misère : le mot signifie deux autres choses encore : le retard, l'infériorité. Cette femme est un paradigme de l'injustice sociale que Luc dénonce. Elle est en retard, elle est inférieure aux yeux des autres; elle est dans la misère. Mais elle prend sur sa misère, sur son retard, sur son infériorité et c'est cela qu'elle donne.

Comprenez bien: il faut être intelligents; vifs; proactifs; il faut déployer une stratégie; se défendre et parler d'argent, même quand il s'agit d'1,5 million. Mais, et le pasteur Bader en est profondément convaincu, l'EREN restera Eglise si elle se souvient que la femme qui a pris sur elle, sur sa misère, sur son retard, sur son infériorité, a donné

beaucoup plus que cela.

La présidente ouvre la discussion sur les dires du pasteur.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, précise que les informations sont parvenues principalement des médias, et l'on connaît leur capacité à ne pas toujours comprendre ce qui est fait et ce qui est dit. Néanmoins, M. Péter aimerait connaître la position du Conseil synodal par rapport à l'unité des trois Eglises. Lorsqu'on entend la présidente de l'Eglise catholique romaine qui dit qu'il faut faire payer les actes ecclésiastiques et les enterrements, il est inquiet. Est-il possible, dans cette situation, d'avoir une unité? Enfin, quel impact le Conseil synodal suppose vis-à-vis des autres personnes morales.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que les relations avec les autres Eglises sont remarquables: accords très rapides, très forte unité dans les démarches qui ont été faites. Bien sûr, il est clair qu'il y a une question de personnalité. L'Eglise catholique a la chance d'avoir une nouvelle présidente qui est une présidente dynamique, ayant un sens institutionnel aiguisé, qui voit très rapidement les enjeux. Cela a beaucoup aidé. L'EREN a été très proactive dans les propositions, mais l'acceptation de l'Eglise catholique romaine a été possible en particulier parce que leur présidente a bien senti les enjeux et les difficultés dans les questions de communications. Par ailleurs, Mme Perrinjaquet est vive, intempestive, qui émet toutes sortes d'idées, dont certaines sont géniales. L'inconvénient est que certaines fois, les idées ne s'ancrent pas dans un historique. M. Bader assure que l'Eglise catholique romaine ne soutient pas l'idée de faire payer les actes ecclésiastiques.

Pour ce qui est de l'incidence sur les autres personnes morales, le pasteur Gabriel Bader explique que c'est ce souci qui a conduit la stratégie de communication: Que peut-on dire et quelle identité de l'Eglise dans la crise faut-il montrer? C'est pour cela que dans les communications, il a été évité de citer le nom de l'entreprise avant que Philipe Morris ne le fasse d'elle-même dans la presse. Il a été demandé d'être très prudents par rapport à un langage défaitiste, alarmiste, larmoyant. Il ne faut pas se mettre dans la peau d'une victime, ce qui donnerait une image peu encourageante pour les autres partenaires. Par contre, il faut montrer la capacité des Eglises a être fermes, montrer ce qui ne joue pas, demander des correctifs. Montrer la volonté de chercher des solutions.

Il n'est pas possible aujourd'hui de faire une évaluation sur l'impact des personnes physiques et morales. Surtout que généralement, en pareille situation, il y a toujours les réactions positives dans un premier temps. Le directeur de Nestlé a réagi publiquement, sur les ondes de la Radio romande, pour qualifier ce qu'il juge inqualifiable dans le comportement de Philip Morris. Les échos des milieux économiques sont plutôt favorables. L'EREN a écrit ce lundi aux députés réformés pour qu'ils soient attentifs à ce qui se passe au Grand-Conseil. Il y a déjà eu des réactions de quelques députés plutôt positives. Le sujet de l'impact est travaillé avec soin par le Conseil synodal qui a besoin de l'ensemble des acteurs de l'Eglise.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise qu'un envoi a été fait à l'ensemble des entreprises du Canton. C'était une des premières mesures qui a été prise. Personnellement, il a apprécié le contenu de cette lettre qui était rassembleur et motivant pour un contribuable comme une entreprise.

Il y a de cela 20 ans, M. Bonanomi a présenté un budget déficitaire au

conseil d'administration de son entreprise. Il se rappelle encore la réaction tonitruante de son Président : "Monsieur Bonanomi, on ne présente JAMAIS un budget déficitaire! On présente un budget équilibré, et on explique comment on va y arriver".

Aujourd'hui, c'est non seulement le budget qui est hautement déficitaire, mais aussi l'année en cours, 2010, qui sera profondément dans le rouge. Vouloir présenter un budget équilibré est tout simplement impossible. Cela revient à faire du mauvais travail et ne correspond pas à la volonté du Conseil synodal. C'est pourquoi une nouvelle feuille (jaune) qui présente la grosse correction provoquée par la disparition de la contribution de Philip Morris a été distribuée ce matin. Au bout du compte, c'est un excédent de charges de 1 million de francs qu'il faudra assumer en 2011. Si l'EREN se trouvait dans la même situation qu'au début de l'année 2007, avec des caisses vides, il y aurait urgence. Aujourd'hui, le bilan de la Caisse centrale est sain et le fonds de roulement est bien doté. Il n'y a donc pas d'urgence immédiate. Avec 1 million de déficit, la feuille jaune présente en quelque sorte le pire des cas. Parce que tout au long de l'année, il y aura déjà des actions pour que les recettes s'améliorent et les dépenses diminuent. L'objectif est de réduire l'excédent de charges de 400'000 francs environ, ce qui est ambitieux. Cela sera fait avec le concours de chacun, comme l'évoquait tout à l'heure le pasteur Bader. Si des économies sont possibles, ce sera en premier lieu dans les secteurs soutenus jusqu'ici par les contributions de Philip Morris, à savoir les prestations d'utilité publique. En parallèle, l'EREN continuera les négociations avec l'Etat, les hôpitaux et d'autre partenaires concernés pour retrouver leur financement. Par certaines actions, le Conseil synodal appuiera ses représentants qui sont au front. Il faudra créer des réseaux avec les personnes influentes, et la présence dans les médias sera vitalisée. La situation dans laquelle se trouvent les Eglises ne laisse personne indifférent. Il s'agit d'utiliser cette situation pour être entendus.

En 2012, les Eglises en sauront plus sur la volonté de l'Etat et des autres partenaires de les soutenir. L'état d'avancement des négociations sera déterminant. En juin 2012, le tableau des postes pour la nouvelle législature sera soumis au Synode. Ce tableau sera le reflet de ce qui aura été obtenu grâce aux efforts en l'espace de 18 mois.

## La présidente ouvre la discussion

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, aimerait remercier le Conseil synodal pour le travail effectué dans cette situation de crise. Il estime qu'il y a un temps pour le travail du Conseil synodal, mais il y a également un temps où le Synode doit prendre ses responsabilités et ne pas se dire "très bien, merci. On verra en juin". Un budget d'1 million de déficit, auquel va s'ajouter 1 million supplémentaire des comptes 2010. Ce qui signifie que le quart des réserves patiemment engrangées va disparaître.

Au delà de cela, le Conseil synodal espère faire 400'000 francs d'économie dans le travail d'utilité publique. Derrière ses emplois, il y a des hommes et des femmes qui sont employés. C'est pourquoi la paroisse demande si le Conseil synodal est prêt à garantir l'emploi des personnes engagées actuellement dans l'EREN ainsi que leur niveau salarial.

Accepter ce budget tel que présenté, c'est se décharger d'une situation difficile vis-à-vis du Conseil synodal.

La paroisse du Joran refuse l'entrée en matière. Non par défiance, mais par solidarité. Il paraît en effet plus correct de commencer une année sans budget et faire des choix ensemble plutôt que de laisser le Conseil synodal se débrouiller.

### - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion

M. Claude Waelti, Commission d'examen de la gestion, précise que son rapport porte sur le premier budget présenté. La CEG a rencontré M. Ludovic Geiser, le 3 novembre dernier et M. Pierre Bonanomi le 17 novembre, pour analyser, étudier le budget soumis. Ils ont tenu compte des remarques et ont répondu à la satisfaction aux questions. Les médias de Suisse romande ont amplement informé la population sur l'incidence de la décision de Philip Morris.

Le budget présenté ne tient pas compte de cette décision. La CEG se limite à l'examen des autres revenus et des charges. La comparaison des chiffres du budget 2011 avec la planification financière soumise en juin 2009 est fort intéressante. La perte 2009 de la planification financière se montait à 600'000 francs et au final, le résultat était équilibré. Pour 2010, la planification prévoyait une perte de 700'000 francs, elle sera atteinte, voire dépassée. Le total des ressources 2011 planifiées était en baisse de 400'000 francs, par rapport au budget 2011. Pour pallier à la baisse de revenus, les charges 2011 ont été diminuées de 329'000 francs, ce qui crée un manque de 79'000 francs. Si l'on ajoute l'économie structurelle planifiée non réalisée, on explique la différence entre la perte planifiée de 93'000 francs et le résultat budgété de 292'000 francs. Enfin, il est intéressant de se souvenir que la planification financière prévoyait déjà une nouvelle rubrique intitulée "financement extérieur de postes" de 150'000 francs en 2011 et 400'000 francs en 2012.

La disparition de la contribution de Philip Morris obligera l'EREN à activer les idées sous-jacentes.

Les chiffres des comptes 2009 présentés ont été adaptés à la nouvelle structure, ressortant les budgets 2011. En conséquence, les chiffres présentés sont comparables. Les charges salariales atteignent 6'682'000 francs et représentent 72% de la totalité des charges. La masse salariale est en progression de 203'000 francs, soit 3.1% par rapport au budget 2010. Dans cette augmentation, la compensation du renchérissement représente 0,6%, le solde est dû à l'accroissement de la structure. En 2009, les charges salariales corrigées liées à la structure centrale représentaient 36% de la totalité des salaires. Au budget 2011, cette proportion passe à 39,5% soit une progression de 267'000 francs.

Dans le même temps, la charge salariale des paroisses baisse de 200'000 francs, alors que la revalorisation des allocations aux stagiaires coûte 100'000 francs. D'où une baisse nette des salaires en paroisses de 98'800. Francs

M. Waelti trouve que l'analyse globale des résultats par département est intéressante:

- Par rapport aux comptes 2009, le ThEF augmente ses charges de 229'000 francs; Finances et l'Administration de 109'000 francs, le Conseil synodal de 99'000 francs et l'Information Communication de 24'000 francs. Soit une augmentation de la charge nette totale de 460'000 francs. La baisse de la subvention au CSP de 196'000 francs, au Louverain pour 157'000 francs, la disparition de la provision pour perte de cours de 180'000 francs que la baisse des charges de l'intérieur pour 80'000 francs créent une économie globale de 622'000 francs qui compense les augmentations précitées pour arriver à un solde d'économie de charge de 161'000 francs. Avec une baisse des revenus de 400'000 francs, la perte globale 2011 budgétée se monte à 230'000 francs. La situation est-elle si désespérée? En faisant un contrôle drastique des dépenses, en mettant en place les idées sousjacentes, en repensant la politique de location immobilière, et espérant que l'appel lancé lors de la conférence de presse produira des effets positifs, la CEG pense qu'il est possible de limiter la perte réelle 2011 à 500'000 francs.

La CEG recommande au Synode d'accepter le budget tel qu'il est présenté.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, répond aux questions de M. Péter. Concernant le niveau salarial, il est prévu une adaptation des salaires de 0,7%, calquée sur la pratique de l'Etat. Il a été décidé de maintenir cette augmentation pour rester dans une ligne correcte.

Concernant l'emploi, le Conseil synodal a la volonté de ne pas remettre en question les emplois. C'est une volonté, il faudra voir comment les choses évoluent.

Personnellement, M. Bonanomi trouve intéressante la proposition de refuser l'entrée en matière du budget en terme de "coup de gueule" car il aurait aussi envie d'en donner un. Néanmoins, il ne pense pas que ce soit la bonne solution car, sans budget, il y a pression. Et ce n'est pas en étant sous pression que l'on trouve de bonnes solutions.

- M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, comprend la réaction de M. Bonanomi, mais il ne voit pas très bien quel sera l'impact sur le public en général. Quelques jours après une annonce aussi tonitruante que celle de Philip Morris, accepter la bouche en cœur le budget serait presque contreproductif. Il répète qu'il ne s'agit pas d'un acte de défiance à l'encontre du Conseil synodal, mais d'un acte responsable.
- Lorsqu'un budget est refusé, c'est celui de l'année précédente qui s'applique. Les modifications ne sont pas considérables entre le budget 2010 et le budget 2011. Si l'on est dans la pétaudière, autant le dire!
- M. Jean-Claude Barbezat, Commission d'Examen de la gestion, précise qu'au cours des rencontres avec MM. Geiser et Bonanomi, s'est posée la question du refus du budget. Renvoyer un budget pour qu'il ne soit adopté qu'au mois de juin 2011, en même temps que les comptes 2010 paraît complètement aberrant. Le Conseil synodal a besoin d'un budget. Un tel renvoi peut s'envisager à la condition qu'une séance de relevée soit prévue fin janvier ou courant février. Voir un budget au mois de juin, alors qu'on termine une législature est un risque.
- M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que faire un budget sérieux pour janvier, février ou mars, mettrait effectivement le Conseil synodal sous pression. Par ailleurs, c'est dans le budget de ce jour que le Synode doit approuver l'augmentation des salaires. C'est donc important d'entrer en matière.
- M. Jacques Péter, paroisse du Joran, précise que la question est de savoir si le Conseil synodal désire être soutenu ou pas. Si la réponse est positive, peut-être qu'il est imaginable pour les députés de se bouger un peu et de faire une séance spéciale qui pourrait être votée par une résolution supplémentaire au budget. Effectivement, l'argument de l'adaptation des salaires des collaborateurs est un élément important.
- Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, estime que le premier élément qui montrerait une réaction du Synode serait qu'il y ait un débat. Il aimerait entendre les députés.
- M. Jacques Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, pense qu'avec le complément au budget proposé ce matin, il va voter l'entrée en matière par souci de soutien au Conseil synodal.
- M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, était un peu déçu par la feuille proposée ce jour, car il n'y a, en fait, qu'une diminution des

recettes. En revanche, un point important a été prononcé par M. Bonanomi, lorsqu'il a dit: "Nous espérons limiter la perte à 600'000 francs avec des efforts". Il s'agit d'une remarque importante. A ce titre-là, il mérite l'entrée en matière.

Autre élément, si le Synode attend janvier ou février, pour recréer un nouveau budget, il n'y aura pas suffisamment de nouveaux éléments qui permettront de corriger ce budget et de limiter la perte. Il estime qu'il faut accepter l'entrée en matière ainsi que le budget tels que présentés.

- M. Marc Morier, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, aimerait connaître le montant du fonds de roulement. De plus, il aimerait qu'une prise de conscience se fasse à tous les niveaux de l'Eglise à propos de cette fameuse collecte "dimanche d'offrande pour l'EREN" et si là, il n'y aurait pas quelque chose à faire au niveau médiatique, de trouver des idées, pour qu'à l'intérieur de l'EREN chacun se sente stimulé et concerné. Il relève qu'en terme de foot, lorsqu'il y a danger, tous les joueurs viennent défendre. Que l'EREN sorte d'elle même de cette mauvaise passe, et l'argent des autres, la grâce de Dieu, viendra peut-être en surplus.
- M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que le fonds de roulement se monte à 5 millions.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes Joux, estime qu'un budget est une intention et pas des chiffres définitifs. De ce fait, elle ne voit pas pourquoi il ne faudrait pas entrer en matière.

- M. Rico Gabathuler, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, relève que le 70% des lecteurs de l'Express estime que Philip Morris ne doit pas payer ses impôts ecclésiastiques. Il se demande dès lors l'influence de ce que cela aura sur les personnes physiques.
- Le pasteur Gabriel Bader, raconte qu'un homme l'a abordé dans le train pour savoir comment il faut faire pour payer plus. Cet homme n'est pas représentatif d'un sondage, tout comme celui de l'Express. Il faut être prudent par rapport à ce type de sondage. En effet, on ne sait pas si les gens ont dit non car ils pensent que l'EREN doit se débrouiller, parce que ce n'est pas aux entreprises de payer ou parce que Philip Morris est un cigarettier. Il n'y a donc aucun moyen de savoir qui a répondu et pour quelle raison. Il est clair que cela aura des répercussions sur les personnes physiques, et également morales. Il faut agir pour que la réaction soit positive, tant au niveau des contribuables physiques que moraux.
- M. Vincent Schneider, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que refuser un budget est perçu comme une sanction à l'encontre du Conseil synodal. C'est certainement ainsi que cela sera communiqué dans la presse.
- M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, se demande ce qui se passera si le lecteur lambda qui a participé au sondage ridicule dont se fait une spécialité l'Express, et qui découvre que l'Eglise, comme si de rien n'était, a accepté le budget. C'est bien lui donner raison en indiquant par là que l'Eglise est bourrée de fric et a les moyens de financer des démarches gratuites. Car ce même citoyen lambda, s'il perd son grand-père, trouvera parfaitement normal que tout ceci soit gratuit. Le Joran estime qu'il faut dire les choses, et cela n'a rien à voir avec une défiance, il s'agit de l'impact médiatique.

M. Marc Morier, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, estime que la décision de Philip Morris prend l'EREN en otage, ce dont il a horreur. C'est pourquoi il faut accepter l'entrée en matière. Il rappelle que, lorsqu'il y a eu la votation sur la séparation de l'Etat et l'Eglise, la réponse qu'à donné l'EREN a été la mise en route des chantiers de l'Eglise: le CSP, Le Louverain, La maison de Champréveyres, La Rochelle. C'est un coup bas, il faut aller de l'avant, voter ce budget et se donner le temps de réfléchir pour retrouver de l'argent et du dynamisme.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La BARC, sourit de ce que le fameux sondage dont il est question ne doit pas être retenu car l'avis du citoyen lambda intéresse peu. Par contre, il faudrait être attentif à la réaction que le même citoyen a face à l'Eglise qui vote un budget. Pour sa part, elle estime qu'il faut aller de l'avant. Ne pas entrer en matière signifie faire acte d'un statu quo. La paroisse va accepter l'entrée en matière et accepté le budget.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, désire préciser que le chiffre de 5 millions qu'il a cité précédemment constitue le fonds de roulement. Ce dernier doit avoir un niveau minimum, sauf erreur de 3 millions, pour que l'EREN puisse fonctionner. Ce n'est pas de l'argent qui est disponible pour être consommé jusqu'à zéro.

Sœur Pascale, Communauté de Grandchamp, aimerait remercier la paroisse du Joran pour sa motion, car elle a l'avantage de souligner l'importance de l'implication de chacun. Toutefois, elle a aussi entendu qu'un Synode supplémentaire en janvier ou février ne permettrait pas des modifications importantes pour le budget, faute d'éléments complémentaires. Elle propose d'accepter l'entrée en matière pour montrer que l'EREN n'est

Elle propose d'accepter l'entrée en matière pour montrer que l'EREN n'est pas paralysée par la décision de Philip Morris.

La présidente procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 4 et 2 abstentions.

- Examen du budget 2011

La présidente procède à l'examen du budget point par point.

#### Recettes

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, s'est étonné du chiffre du point 5. Semaine d'offrande. En 2009 et 2010, l'EREN a décidé de valoriser cette journée d'offrande, qui est devenue une semaine d'offrande, en choisissant un thème, respectivement le catéchisme et les aumôneries. Or, ce travail supplémentaire n'a pas donné les résultats escomptés. Le conseil paroissial ne va pas demander de continuer comme ces deux dernières années. Cependant, vu la situation actuelle, il est dommage de renoncer à une journée d'offrande, qui pourrait redevenir plus simple, comme elle a existé jusqu'en 2008, par une collecte agendée. C'est pourquoi la paroisse propose qu'un montant soit mentionné, par exemple de 10'000 francs.

M. Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, est étonnée de ne pas voir de chiffre pour ce même point, car en téléphonant au secrétariat général pour les attributions des collectes en 2011, la journée d'offrande était fixée.

### Dépenses:

Al Synode; A2 Conseil synodal; D1 Extérieur; D2 Intérieur; D3 Diaconie et entraide; D4 Théologie, Education et Formation; D5 Information, Communication; D6 Finances et administration; Récapitulation ne suscitent aucun commentaire.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, suppose qu'il y a eu des fuites, car il y a effectivement une collecte prévue dans ce qui sera appelé: "Dimanche de l'EREN". La semaine de l'offrande rapportait essentiellement par les bulletins de versement, mais également par la collecte. La collecte des paroisses rapportait un montant de 8 à 9'000 francs. Il espère, vu la situation, qu'il sera plus important. Pour la question de son emplacement dans le budget, M. Bonanomi ne peut répondre.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, est satisfait de l'intention du Conseil synodal d'avoir un dimanche de l'EREN. Par contre, il est étonné que M. Bonanomi ne sache pas où il se trouve dans le budget, car il ne voit pas où il pourrait être, ailleurs qu'au point 5.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, propose un amendement au budget et d'inscrire 10'000 francs pour cette collecte au point 5 des recettes "Semaine d'offrande".

La présidente procède au vote de la résolution amendée.

Le Synode adopte le budget 2011. Une somme de 10'000 francs est inscrite au point 5 des recettes.

Au vote, le budget 2011 amendé est accepté par une grande majorité.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, reste convaincu que le Synode ne doit pas se désintéresser de la chose, souhaiter bon vent, et voir en juin ce qu'il en est. Une résolution supplémentaire est proposée.

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, dans le premier trimestre 2011, une séance spéciale du Synode consacrée aux conséquences de la diminution de la contribution ecclésiastique sur la vie de l'Eglise et d'en informer les médias.

Le but de cette résolution est toujours le même: être ensemble devant ces difficultés et parler des conséquences de la diminution de la contribution. La paroisse propose un Synode supplémentaire et pas une journée synodale, car si cette dernière à l'avantage de s'ouvrir à d'autres personnes que les députés, il n'est pas possible d'y prendre des décisions.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, est favorable à cette résolution. Cependant, elle espère que les médias seront informés dès aujourd'hui sur les remarques faites avant l'acceptation du budget. Elle trouve très important de pouvoir dialoguer avec les paroissiens. Il est nécessaire de travailler avec la base pour avoir des idées.

Le pasteur Phil Baker, lit l'article 22 du règlement de l'EREN qui concerne le Synode:

Le Synode siège à l'ordinaire deux fois par an. Il se réunit en séance extraordinaire sur décision du Conseil synodal ou à la demande du quart de ses membres.

- Toutefois, il trouve inutile et prématuré de faire une session du Synode supplémentaire dans une période de trois mois. Cela va surcharger le Conseil synodal dans une période où il a besoin de chercher des solutions, d'entrer en négociations. Il suffirait, au mois de juin, de prendre du temps pour faire un débat de fond. Il n'y a pas le feu, le fonds de roulement n'est pas inépuisable, mais peut assurer le bon fonctionnement de l'EREN dans ce laps de temps.
- Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, rejoint le pasteur Baker. L'intention de la paroisse du Joran est louable, néanmoins, pour des questions de calendrier, cela reste très court. Le 1<sup>er</sup> trimestre 2011 pourrait être l'occasion d'une journée synodale, sorte de laboratoire d'idée.
- M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, estime qu'il ne faut pas prendre des décisions dans l'urgence. Mme Bosshard proposait de prendre connaissance des idées de la base. Une journée synodale est le lieu idéal pour récolter des idées, faire une synthèse et trouver des solutions.
- Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, partage l'avis de ses prédécesseurs et précise que dans leur paroisse, il a été prévu une information et animation sur la question des finances lors de l'Assemblée paroissiale.
- M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, trouve cette résolution supplémentaire intéressante, cependant, le délai est court. C'est pourquoi, il propose un point particulier au Synode de juin en lieu et place d'une session supplémentaire.
- La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La BARC, à titre personnel, est dérangée par le terme "conséquences" qui signifie, pour elle, que les dés sont jetés, qu'il n'y a plus rien à faire. En saura-t-on plus en juin prochain?
- M. Jacques Péter, paroisse du Joran, précise que lorsqu'il demande une séance spéciale du Synode, ce n'est pas pour que le Conseil synodal, bien sagement, expose son travail et que les députés acceptent. Il est possible que le législatif donne des pistes à l'exécutif et définisse un certain nombre d'options. Ou alors, ce qui est souvent l'option majoritaire: les députés ne sont pas très contents, mais ils acceptent parce que le Conseil synodal a travaillé.
- M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, propose l'amendement suivant: Le Synode charge le Conseil synodal de mettre un point particulier à l'ordre du jour du Synode de juin 2011 consacré aux conséquences de la diminution de la contribution ecclésiastique sur la vie de l'Eglise et d'en informer les médias.
- M. Marc Morier, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, partage la proposition de M. Waelti, mais demande qu'une journée synodale soit agendée.
- Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, estime que l'amendement de M. Waelti est superflu. En effet, au Synode de juin, les comptes 2010 seront discutés. Il y aura donc là, sans doute, une

information sur les mesures à prendre. Ce que la paroisse du Joran propose correspond à une journée Synodale.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse Val-de-Ruz Nord, La Cascade, est pour cette résolution, car l'EREN se trouve dans une situation particulière. Il est bien que le Synode prenne le temps pour un débat.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, est heureux du débat. Il précise que le Conseil synodal ne va pas venir avec un projet défini. Il est clair qu'en juin, ce sera des décisions sur des options à choisir. La résolution de M. Waelti semble donc inutile.

L'idée d'une session synodale intermédiaire est intéressante. Elle est néanmoins difficilement réalisable à la fin du mois de mars. Même si c'est pour parler et qu'il ne faut pas des rapports finis, il faut tout de même préparer cette journée soigneusement. Pour fin mars, cela signifie que le Conseil synodal doit être prêt la première semaine de janvier! Il est difficile d'imaginer autre chose qu'une vraie journée synodale qui est aussi le lieu où le Conseil synodal repart avec des idées dont il va tenir compte. Il s'agit d'une obligation morale.

Par ailleurs, il précise que le quart des membres signifie le quart des députés, et non pas les membres présents. Il trouve un peu dangereux.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, propose une résolution supplémentaire:

Le Synode charge le CS d'organiser une journée synodale dans le premier trimestre 2011 consacrée à la recherche de solutions suite à la baisse de la contribution ecclésiastique.

Il estime que ce délai est négociable d'un voire deux mois.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, retire son amendement.

La présidente profite du temps pour la rédaction des résolutions pour accueillir les invités présents:

Mme Edith Kessler-Heitz, de l'Eglise réformée de France, région Est.

M. Pierre Laurent, de l'Eglise réformée de France, région Est.

M. Edmond Moret, président de la paroisse du Joran.

Mmes Isabelle Ott-Baechler et Diane Friedli, célébrantes du culte de ce jour.

La présidente reprend la résolution de Patrick Schlüter.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, précise que ces deux résolutions ne s'opposent pas, puisque l'une parle d'une journée synodale et l'autre d'une session de Synode. Il serait possible de faire les deux! Dès lors, il convient de voter une résolution après l'autre.

Mme Elisabeth Reichen, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, est très favorable à une journée synodale. Toutefois, elle estime que le temps est court et propose premier semestre en lieu et place de premier trimestre.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, estime qu'il faut le faire le plus rapidement possible. Le premier trimestre montre la notion d'urgence. Premier semestre donne l'impression d'être presque trop tard, mais tout juste pas!

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, rappelle que dans le premier trimestre, il y a déjà les assemblées de

paroisse, qui donnent l'occasion déjà de parler avec les paroissiens et de les encourager à participer à une journée synodale. C'est pourquoi elle est plutôt favorable au semestre.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, est très favorable à une journée synodale, il faut la faire relativement tôt, la mettre comme priorité, car il y a urgence! Toutefois, il demande une petite souplesse de 15 jours.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que le terme quadrimestre existe et qu'il serait opportun de l'utiliser.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, à titre personnel, propose "avant Pâques 2011".

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, accepte le changement.

La présidente passe au vote de la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran.

Au vote, la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran est refusée par 22 voix contre 7 et 1 abstention.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, passe à la résolution de Patrick Schlüter

Au vote, la résolution du pasteur Schlüter est acceptée par 39 voix contre 0 et 2 abstentions et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une journée synodale avant Pâques 2011 consacrée à la recherche de solutions suite à la baisse de la contribution ecclésiastique.

La présidente procède au vote d'ensemble

Au vote, le Budget 2011 et les résolutions sont acceptés par la majorité.

La présidente interrompt la séance et invite chacun pour le culte qui sera présidé par les pasteures Diane Friedli et Isabelle Ott-Baechler. Ce sera l'occasion de procéder à l'installation aux postes cantonaux de: Christophe Allemann, Laure Devaux-Allisson, Vincent Genzoni, Pierre-André Kuchen; à l'installation Aumôniers EMS de: Phil Baker, Sébastien Berney, Katia Demarle, Rico Gabathuler, Jean-Marc Leresche, Philippe Schaldenbrand: et de prendre congé de: Gérard Berney, Jacqueline Pillin, Jean-Pierre Roth, Daniel Wettstein, Joël Zwahlen.

Reprise de la session à 14h30.

La présidente reprend les débats en donnant la parole à M. Edmond Moret, président de la paroisse du Joran.

M. Moret salue les députés. Comme toutes les paroisses, celle du Joran a vécu des changements dus à la conjoncture : réduction de postes, adaptations aux réalités nouvelles, réorganisations de tâches, dont certaines ont été abandonnées, non sans regrets. Entre autres, il a fallu remplacer Jean-Pierre Roth, après plus de 30 ans de ministère. Cela

n'allait pas de soi! La candidature du pasteur Yves Bourquin est venue combler ce vide de façon des plus heureuses. Quant à la diaconie de proximité, l'arrivée début octobre de Mme Jacqueline Lavoyer comme permanente laïque, a permis à ce secteur d'activité de retrouver un fonctionnement pertinent. M. Moret remercie le département de l'Intérieur et le Responsable des ressources humaines d'avoir été une véritable ressource en comblant leurs vœux et leurs besoins.

M. Moret se plaît à souligner la remarquable structure de l'EREN 2003, bien adaptée aux temps nouveaux que traverse l'Eglise. Le Conseil synodal occupe le sommet de la pyramide EREN de façon très fonctionnelle, les Conseils paroissiaux sont opérationnels et la vie des paroisses regroupées et restructurées a trouvé ses rythmes et sa vocation. Un bel ensemble est en place. Toutefois, M. Moret trouve, à titre personnel, qu'il y a un maillon faible, à savoir la relation de proximité à la base de la pyramide. Plus exactement, au niveau de ce qui était les anciennes paroisses, il constate une certaine perte de la dynamique d'autrefois. La vie villageoise s'est quelque peu anémiée et le terreau où s'opère l'insertion dans la vie concrète des gens n'est peut-être plus ce qu'il était. M. Moret s'inquiète de cela, même si on a essayé de combler ce vide avec les conseils de communauté locale. C'est mieux que rien, mais reste pourtant moyennement satisfaisant. La déperdition des forces vives s'avère patente.

M. Moret ne suggère pas que l'EREN coure le risque de devenir une « Démocratie alpine frustrante », il se pose simplement une question : comment surmonter une faiblesse structurelle située à la base, alors que toute la vie de l'ensemble dépend d'abord de la qualité et de la vigueur du fondement ? Il estime également que le modèle de structure d'EREN 2003, dans la situation difficile actuelle, est apte à démontrer ses grandes qualités.

Au nom de la paroisse du Joran, M. Moret exprime sa reconnaissance au Conseil synodal et à son Président. Il est particulièrement heureux de constater qu'un capitaine est à la barre, qu'un équipage ad hoc est à bord de l'esquif, c'est-à-dire un Conseil synodal qui fait front avec clairvoyance et compétence face au gros grain. Il les remercie d'être là, vigilants et agissants dans ces moments éprouvants.

M. Moret conclut en citant l'apôtre Paul, qui avait prévenu ses compagnons de traversée en leur disant : « Je vois, mes amis, que la navigation sera dangereuse… ». Il ne s'était pas trompé. Mais ce même Paul, inébranlable de confiance en Celui qui l'avait propulsé dans son rude apostolat, disait aussi à ses mêmes compagnons de voyage : « Je vous invite à prendre courage ! ».

M. Moret conclut en souhaitant bon courage au Conseil synodal en l'assurant des prières de tous les compagnons de voyage de la paroisse du Joran.

#### La présidente passe au point

# 5. Rapport $n^{\circ}1$ du Conseil synodal concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle que l'Assemblée de la paroisse de langue allemande a décidé sa dissolution le 28 mars 2010. Cette décision a été prise après une longue histoire d'une présence germanophone dans l'EREN et après de mûres réflexions sur les perspectives d'avenir. Le nombre de membres diminuant, les germanophones plus jeunes s'intégrant probablement plus facilement qu'autrefois dans des cercles francophones, il était devenu évident que la paroisse n'allait plus pouvoir vivre sous cette forme longtemps. Anticipant les difficultés, la paroisse,

en lien avec le Conseil synodal et sur décision du Synode, a entamé une réflexion devant permettre de dissoudre la paroisse tout en conservant des activités en langue allemande. Une convention en ce sens a été établie entre le Conseil synodal et les deux paroisses de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Le financement des activités en langue allemande prises en charge par ces deux paroisses seront financés par les actifs que laisse la paroisse de langue allemande, y compris un 25% de salaire.

Le pasteur Bader souligne l'inéluctabilité de la disparition de la paroisse de langue allemande, qui soulève bien entendu une certaine tristesse, au vu de l'historique lié à l'implantation de la communauté germanophone dans l'EREN.

Pour marquer l'événement, la paroisse de langue allemande organise une journée spéciale, le dimanche 15 mai prochain, qui commencera par un culte au Temple du Bas.

Le pasteur Bader précise que la décision de dissolution de la paroisse ne deviendra effective qu'après une modification de la Constitution qui mentionne cette paroisse en son article 44. Une telle modification relève de la compétence de l'Assemblée générale de l'Eglise. Le Synode peut demander une modification à l'Assemblée générale de l'Eglise, après deux lectures. En juin, a eu lieu la première lecture, aujourd'hui a lieu la deuxième. Elle doit être acceptée avec une majorité qualifiée des deux tiers des membres présents (et non pas des membres votants). Les abstentions sont de ce fait des voix négatives.

Le Conseil synodal recommande donc d'accepter cette modification.

La présidente passe la parole à la pasteure Elisabeth Müller Renner, pour la paroisse de langue allemande dissoute.

La pasteure Müller Renner tient à remercier toutes les personnes qui les ont accompagnés et soutenus jusqu'au bout de ce chemin difficile, et qui a engendré une solution douloureuse, mais qui mène à un futur satisfaisant et vivant.

La présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

- M. Jacques Laurent, pour la paroisse du Joran, exprime son étonnement de ne pas avoir été mis au courant des termes de la convention passée entre la paroisse de langue allemande, les paroisses des deux villes et le Conseil synodal. Le problème de la paroisse de langue allemande avait déjà été décrit dans le rapport de juin et il comprend qu'on n'y revienne pas. Le processus dont il est fait mention aurait été, non seulement intéressant, mais constitutif d'une décision à prendre en connaissance de cause.
- Il ajoute que le problème de l'intégration des paroissiens de langue allemande ou étrangère n'est pas l'apanage des seules villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et de leurs paroisses.
- M. Laurent aurait souhaité que le Conseil synodal, ou des représentants des paroisses ayant vécu ce processus de prise en charge, qualifié de réflexion en étroite collaboration avec les derniers représentants de la Paroisse allemande, mentionnent, dans les grandes lignes, les termes de cet accord.
- M. Laurent ajoute que la paroisse du Joran ne s'opposera pas, mais regrette l'esprit de discrétion qui a prévalu dans ce dossier.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, répond qu'en ce qui concerne les termes de la convention, il n'y a rien de secret. Les engagements des deux parties figurent dans le rapport qui a été fait en juin. Si les députés souhaitent en savoir davantage, ils peuvent le dire expressément.

Quant à la question de savoir pourquoi faut-il des tractations avec les paroisses des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, le pasteur Bader précise que les paroissiens de langue allemande ont toujours eu une double appartenance. Il ne s'agit pas de casser cela. L'objectif de la convention est de pouvoir offrir pour le moment, et tant que cela se justifie, des prestations pour des personnes qui n'ont jamais réussi à apprendre le français et qui dépendent des activités structurellement organisées par la paroisse de langue allemande dans ces deux paroisses. Ces gens vont continuer à se rassembler dans ces mêmes lieux. Il y avait une antenne du Val-de-Travers, mais elle a démontré une certaine fragilité. Il y a des gens qui ont l'habitude de se retrouver dans les paroisses de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. On maintient donc des activités qui existent dans ces deux lieux.

La présidente précise, avant de passer au vote, que la majorité des deux tiers doit être obtenue. On procède au compte des députés qui sont au nombre de 39.

La présidente procède au vote sur l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe à la résolution

Le Synode demande, en deuxième lecture, la modification suivante de la Constitution:

#### Texte actuel:

Art. 44

La paroisse de langue allemande est soumise au même statut que les autres paroisses, sous réserve des dispositions spéciales imposées par sa situation particulière.

#### Texte proposé:

Art. 44 supprimé

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** procède au vote sur la résolution.

Au vote, la résolution 1 du Conseil synodal est acceptée à la majorité.

La présidente passe à la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran.

 ${\tt M. Jacques\ Laurent}$ , paroisse du Joran, précise que la paroisse du Joran souhaite ajouter une  $2^{\rm e}$  résolution, dans le prolongement de son intervention de juin.

A cette occasion en effet, la paroisse du Joran avait souhaité, d'une part connaître ce que représentaient les biens de la Paroisse de langue allemande, et d'autre part que soit réfléchie la constitution d'un fond destiné à utiliser de manière créative lesdits biens. Cette démarche s'inscrivait dans la logique de la dissolution de la Paroisse de langue allemande : si cette dernière n'était plus assez fournie pour constituer une paroisse, elle ne conduirait pas non plus assez d'activités pour justifier un usage de tous ces biens. La paroisse du Joran proposait alors d'imaginer une affectation particulière à ces biens, en faveur de démarches favorables à l'intégration des personnes allophones au sein de la vie de l'EREN.

La paroisse du Joran s'est sentie un peu délaissée en lisant le rapport. Il eut été intéressant de saisir l'idée et de proposer qu'on lui donne un contour plus concret. M. Laurent déplore le fait qu'il a découvert par hasard, en lisant le rapport No 4, les ressources des paroisses de l'EREN, pour y débusquer le montant des biens de la Paroisse allemande qui semble disposer de quelque 3 millions de francs, sans toutefois savoir exactement de quoi est composée cette somme.

La paroisse du Joran estime donc qu'il serait nécessaire d'y voir clair quant à l'utilisation future de cette fortune.

Dans le prolongement de son intervention en juin, la paroisse du Joran souhaite savoir à quoi sera affectée cette somme et propose de l'affecter partiellement à l'encouragement d'activités promotrices d'un meilleur accueil des paroissiens de langue étrangère d'une part, le solde allant au renflouement de la Caisse centrale.

C'est pourquoi, de manière plus formelle que le 9 juin dernier, puisque son appel n'a pas été entendu, la paroisse du Joran invite à voter en faveur de cette deuxième résolution.

La présidente ouvre la discussion.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, s'oppose à cette résolution pour diverses raisons. Il précise que plus de 2 millions de cette fortune sont composés de bâtiments. Il est également important de faire un état des finances et une analyse globale, en raison d'autres situations dans lesquelles l'EREN se trouve, suite à la vente éventuelle de La Rochelle. Il y a plusieurs éléments qui doivent permettre une réflexion plus large et qui demande un peu de temps. D'autre part, il estime incohérent et dangereux d'annoncer à la presse que l'EREN va avoir 3 millions pour accueillir des étrangers, alors qu'elle essaye de trouver des moyens de parer à l'urgence. Il est donc judicieux d'être extrêmement prudents et de renoncer à cette résolution. Cette réflexion pourra être reprise à l'avenir de manière beaucoup plus générale.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, remercie le pasteur Bader pour ces clarifications, qu'il aurait souhaité recevoir au mois de juin. Il se rallie volontiers à la proposition du Conseil synodal en souhaitant qu'une étude soit faite pour l'utilisation optimale de cette somme. La paroisse retire donc sa résolution supplémentaire.

La présidente procède au vote d'ensemble.

Au vote, l'ensemble du rapport du Conseil synodal sur la dissolution de la paroisse de langue allemande et la résolution sont acceptés à la majorité.

La présidente passe au point

6. Rapport nº 2 du Conseil synodal concernant la fusion des trois paroisses du Val-de-Ruz

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, précise que l'enjeu est d'accepter ou de refuser le principe de cette fusion, travaillée depuis de nombreux mois dans les trois paroisses du Val-de-Ruz. Comme pour l'EREN 2003, ce ne sont pas des économies sonnantes et trébuchantes qui motivent le projet, mais plutôt l'idée de définir un territoire paroissial qui permette de vivre la vie d'Eglise dans le contexte d'aujourd'hui. Le pasteur Allison précise qu'après des travaux préparatoires fouillés, menés par un groupe de travail, le projet a été soutenu par les conseils

paroissiaux des trois paroisses du Val-de-Ruz, puis adopté par la majorité des participants à chacune des assemblées de paroisses qui se sont prononcées sur la question le 24 octobre dernier.

Le Conseil synodal soutient ce projet élaboré par les paroisses du Val-de-Ruz et encourage le Synode à faire de même en décidant la fusion de ces trois paroisses. Il ajoute que des éléments de réponse à d'éventuelles questions pourront certainement être apportées directement par les paroisses du Val-de-Ruz.

## La présidente passe la parole à

M. Jean-Claude Barbezat, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, qui fait part des nombreuses questions et remarques des paroissiens actifs, entendues lors des séances d'information pour le projet de fusion des trois paroisses du Val-de-Ruz, concernant: le maintien des cultes, être présents avec proximité, conserver des activités de rencontres, organiser des ventes, etc. Ces remarques ont montré qu'il devenait inéluctable qu'un jour le Val-de-Ruz ne forme plus qu'une seule paroisse. En 2002 déjà, cette idée avait surgi, mais il était encore trop tôt pour faire ce pas. Petit à petit, cette idée a mûri et, un groupe ad hoc, a finalement rendu son rapport en juin 2010, rapport qui a été accepté et soumis ensuite aux paroissiens, qui se sont exprimés positivement le 24 octobre 2010. Entre temps, le terreau d'une seule paroisse avait été préparé par de multiples activités communes telles que : éveil à la foi, enseignement religieux, cultes religieux, préparations à des actes ecclésiastiques, etc.

Le rapport qui a été distribué donne tous les détails utiles. M. Barbezat se tient également à disposition pour d'éventuelles questions.

Il conclut en disant qu'ils abordent l'avenir avec divers sentiments : la satisfaction de voir que le processus a abouti avec un résultat de 89% de oui parmi les votants ; le regret par rapport au faible taux de participation, à savoir 154 votants sur un potentiel d'environ 7'000 personnes, donc un 2,2% de personnes qui se sont prononcées ; l'attente des paroissiens qui se sont exprimés est à considérer avec attention : maintenir le nombre de cultes, conserver des activités locales définies en lieu de vie, continuer à être présents et à l'écoute ; le défi de fortifier le sentiment de communauté et de recherches en ressources humaines et financières.

M. Barbezat voit se profiler avec confiance l'avenir de cette nouvelle paroisse. Au nom des trois paroisses du Val-de-Ruz, il invite donc à voter l'entrée en matière.

M. Jean-Claude Allisson, député suppléant de la paroisse du Joran, confirme que le rapport est étayé, clair et complet. Rien ne s'oppose donc à son acceptation et souhaite bon vent à cette paroisse.

La présidente procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 40 voix.

La présidente passe à la résolution:

Le Synode avalise la fusion des paroisses du Val-de-Ruz et donc la modification de l'annexe 1.1 (postes paroissiaux) du Règlement général de la manière suivante : en supprimant les paroisses Val-de-Ruz Ouest, Val-de-Ruz Nord La Cascade et Est du Val-de-Ruz et en ajoutant la paroisse du Val-de-Ruz.

Paroisses	Postes	Limites
1. Paroisse réformée de Neuchâtel	4.75	Commune de Neuchâtel (avec les habitations de Pré- Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard, Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset situées dans les communes de Fenin-Villars-Saules et Savagnier détachées de la paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.15 poste pour les paroissiens de langue allemande
2. Paroisse de l'Entre-deux- Lacs	4	Communes de Saint-Blaise, Hauterive, La Tène (Marin- Epagnier, Thielle-Wavre), Cornaux, Cressier, Le Landeron, Enges, Lignières
3. Paroisse de La Côte	1.75	Peseux, Corcelles-Cormondrèche
4. Paroisse La BARC	2.25	Communes de Colombier, Bôle, Auvernier, Rochefort (sans le Cernil rattaché à la paroisse des Hautes Joux), Brot- Dessous (y compris Champ-du-Moulin-Dessous détaché de la paroisse du Joran)
5. Paroisse du Joran	3.75	Communes de Boudry (sans Champ-du-Moulin-Dessous qui est rattaché à la paroisse de La BARC), Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Vaumarcus, Montalchez, Fresens, Bevaix, Cortaillod
6. Paroisse réformée du Val-de-Travers	3.25	Communes de Val-de-Travers (avec le territoire vaudois de la Nouvelle Censière ; diminué de Combe-Varin, des Emposieux, de Combe-Pellaton et de la ferme des Pomeys qui sont rattachées à la paroisse des Hautes Joux), Les Verrières, La Côte-aux-Fées
7. Paroisse du Val-de-Ruz	4.00	Communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys sans le Mont Dar (attaché à la paroisse La Chaux-de-Fonds), Commune de Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Savagnier (sans les habitations de Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), Fenin-Vilars-Saules (sans les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard et Chaumont-Signal rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), Engollon, Commune de Fontaines (sans la ferme sise aux Convers attribuée à la paroisse La Chaux-de-Fonds, Valangin, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin
8. Paroisse des Hautes Joux	3.25	Communes Le Locle, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, Les Ponts-de- Martel, Brot-Plamboz (Avec Le Cernil sis sur Rochefort, Combe-Varin sise sur Noiraigue et Travers, Les Pomeys sis sur Noiraigue, Les Emposieux et Combe-Pellaton sis sur Travers)
9. Paroisse La Chaux-de- Fonds	5.75	Communes de La Chaux-de-Fonds (avec La Ferme Des Convers Sise Sur Fontaines), Les Planchettes, La Sagne (Avec Le Mont-Dar qui est détaché de la Paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.10 poste pour les paroissiens de langue allemande
10.Marge de manœuvre	0.25	

La présidente ouvre la discussion

M. Jean-Claude Barbezat, soulève une petite question rédactionnelle et de cohérence. Il propose de supprimer deux fois le mot « commune de » devant Dombresson et Fontaines.

La présidente procède au vote.

Au vote, la résolution 1 sur la fusion des 3 paroisses du Val-de-Ruz est acceptée à l'unanimité.

La présidente, procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport et la résolution sont acceptés à l'unanimité.

La présidente passe au point

# 7. Rapport n° 3 du Conseil synodal concernant les liens entre l'EREN et la faculté de théologie

Mme Barbara Borer, pour le Conseil Synodal, a conscience que le rapport qui propose un changement sur la manière de faire puisse être ressenti par certaines personnes comme une perte de compétence du Synode. Le Conseil synodal a donc veillé à ce que cet « abandon volontaire » de compétence soit compensé par une autre possibilité de faire valoir le point de vue de l'Eglise, dans ce domaine sensible qu'est la nomination de professeurs chargés de la formation académique des ministres. L'arrangement obtenu est intéressant et favorable à plus d'un titre et permettra de faire valoir le point de vue des Eglises lors de prochaines nominations de professeurs. Mme Borer rappelle que, lors du dernier processus de nomination d'un professeur, le Conseil synodal avait déjà constaté que la procédure actuelle ne pouvait plus être maintenue et avait dû demander une dérogation au Synode pour que le processus de nomination ne soit pas bloqué. En effet, les échéances ne concordant pas, la procédure actuelle ne permet pas de nommer un nouveau professeur dans les délais usuels. Comment justifier, auprès d'un éventuel futur professeur, en février par exemple, que oui, l'université aimerait bien l'engager, mais qu'il devra attendre l'aval du Synode en juin pour être sûr qu'il obtiendra le poste ? Et qu'il pourra alors entreprendre de son côté les démarches pour quitter son poste actuel, qui peut prendre entre six mois et une année dans le monde universitaire ?

Le Conseil synodal estime que, dans une vision à longue échéance du renforcement de la collaboration entre les facultés de théologie, cette compétence de valider une nomination de professeur par le Synode n'est plus applicable. Selon quels arguments le Synode pourrait-il refuser une nomination ? en imaginant qu'il le fasse effectivement, comment justifier le trouble que l'EREN sèmerait elle-même dans l'organisation des facultés de théologie, alors que, par ailleurs, elle souhaite voir maintenues, sinon se renforcer ?

Le Conseil synodal demande donc aux députés du Synode de prendre un peu de distance par rapport à ce sentiment de perte de compétence et de considérer les avantages indéniables qu'offrira la nouvelle façon de faire, où l'Eglise pourra s'investir dans de nouvelles façons de collaborer. Avec cette proposition, elle pourra suivre les procédures de nomination, puisqu'elle pourra se prononcer sur le profil du poste qui sera mis au concours. C'est bien par cette description de profil que l'EREN pourra dire ce qu'elle attend d'un candidat en matière d'ecclésiologie, d'expérience

professionnelle et d'engagement dans la vie de l'Eglise. Il s'agit d'autant plus de saisir cette opportunité dans la mesure où il existe effectivement une tendance à voir engager des professeurs qui ont bien un doctorat en théologie, mais qui n'ont pas suivi l'entier du parcours de formation, par exemple des historiens ou des licenciés en lettres qui font un doctorat en théologie.

L'attente des Eglises pourra ensuite être défendue et vérifiée par la participation d'un représentant de l'Eglise à la Commission de nomination de l'Université.

Mme Borer rappelle que l'Université n'a pas pour tâche de former des pasteurs, mais des théologiens, dont certains choisissent ensuite de devenir pasteurs. Ce n'est qu'une des options qui s'offre à eux. Si l'Eglise ne saurait s'arroger le droit de dire à l'Université comment elle doit organiser la formation théologique, elle a cependant un rôle à jouer dans la définition des compétences attendues au bout d'un parcours académique. Il s'agit bien sûr de trouver un équilibre entre la formation académique et la formation pratique. Une collaboration étroite entre les Eglises et les facultés est donc indispensable.

Mme Borer relève les très bonnes relations entre l'Eglise et les facultés, surtout dans le domaine de la théologie pratique. Elle fait état des échanges réguliers d'informations et des rencontres de coordination qui ont lieu entre les facultés et l'Office protestant de la formation, auquel les Eglises romandes ont confié la formation pratique des futurs pasteurs. Elle relève en particulier une intensification des liens entre les Eglises et le collège de théologie, collège qui définit les objectifs d'études pour l'ensemble des trois facultés romandes. Mme Borer souhaite que cette collaboration puisse se poursuivre, plutôt que, par exemple, chaque canton individuellement reprenne la formation pratique des pasteurs à son compte. Mme Borer termine en exprimant la conviction du Conseil synodal que la nouvelle façon de faire, soumise à la décision du Synode, garantira à l'EREN une place importante dans le processus de sélection des professeurs et une possibilité de faire valoir l'intérêt de l'Eglise dans la formation universitaire.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pose quelques questions suite au rapport.

Il lui semble important que le Synode continue d'avoir à cœur la formation des nouveaux pasteurs. Il aimerait avoir des précisions quant au rôle de la Commission des études et pourquoi elle n'a pas su l'exercer. Il demande ensuite la raison de la non concrétisation de la personne retenue en 2009 et pourquoi nous l'apprenons seulement maintenant avec le rapport. Quelles sont les relations actuelles entre la faculté de théologie et l'EREN avec les CER. Comment fonctionnent ces rapports? En ce qui concerne la Commission de nomination, il aimerait avoir des précisions : la personne déléguée doit-elle avoir un doctorat (en théologie ou autre)? Quel est le profil de cette personne ? La paroisse estime qu'il serait préférable que ce soit un membre du Conseil synodal qui fasse partie de cette commission.

Le professeur Félix Moser, pour la Faculté de théologie, va essayer de répondre à ces 6 questions. Il précise que la commission des études est une plateforme entre la Faculté de théologie de Neuchâtel et l'Eglise. Elle se réunit 2 à 3 fois par année, et traite de toutes les questions qui touchent au lien entre ces deux entités et à la formation pastorale dans sa totalité. Elle débat de toutes ces questions. C'est une plateforme utile qui, d'un rôle formel, a pris une place importante au fil des années, en fonction de la refonte de tout le système universitaire.

En ce qui concerne la question sur la personne nommée par le Rectorat, il s'agit d'un problème de financement lié au Conseil d'Etat. Actuellement le dossier est au Rectorat, qui va le renvoyer au Conseil d'Etat chargé de la nomination. Ce dernier, au vu de la situation financière du Canton, a décidé de ne renouveler que le 60% des postes. La situation est donc difficile et la solution n'est pas dans nos mains.

La 3me question: M. Moser précise que des contacts réguliers ont lieu avec la Conférence des églises romandes. Cette conférence doit aussi harmoniser ses pratiques. La difficulté de la formation pastorale touche à la disparité entre les facultés et entre les Eglises. Il est urgent d'avoir un lieu commun. Comment forme-t-on un pasteur en Suisse romande? Le travail autour de cette question est en cours de part et d'autre.

La 4me question : il y a plusieurs lieux de rencontres, formels et institutionnels (commission des études et aussi à la commission de consécration. Il y a aussi d'autres manières d'être présents par des rencontres ou autres événements, par la présence aux cultes, par la prédication, etc.

La commission de nomination des professeurs est à la fin d'un long processus. Il y a d'abord une commission de profil, qui détermine le mandat, un comité de recrutement et une commission de nomination. Cette commission de nomination est réglée par les statuts de l'Université de Neuchâtel. Dans ce règlement, il est stipulé qu'il y ait un expert externe. Il a donc été décidé qu'un membre de l'EREN fasse partie de cette commission de nomination. Du point de vue de l'Université, la personne nommée par l'EREN devrait avoir le même poids que les autres membres. C'est une question de crédibilité. Il incombe à l'EREN de choisir son délégué, qui sera accepté par l'Université. Il serait souhaitable que la personne ait un doctorat pour des raisons constitutionnelles et d'égalité par rapport aux autres membres, afin que chaque votant ait le même poids.

Le profil de ce délégué incombe à l'EREN. L'idée est que l'Eglise garde son droit de regard pour nommer le représentant à cette commission de nomination.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que la Commission des études est bien plus qu'une plateforme, elle est liée par une convention. Elle se prononce sur toutes les décisions qui touchent à l'avenir de la faculté de théologie et l'enseignement. Cette commission d'études est systématiquement consultée sur toute décision qui influe sur l'avenir de la faculté et de l'enseignement de théologie.

En ce qui concerne la non nomination de la personne et le manque d'information à ce sujet, c'est simplement parce que le dossier est encore en attente. Il espère qu'il se développe le plus vite possible.

Le pasteur Bader ajoute qu'il existe des liens institutionnels entre les Eglises et les Universités romandes ou les facultés. Ces liens se déroulent canton par canton, au niveau romand, entre les formateurs, ainsi qu'entre les responsables des ministères et des ressources humaines et le collège de théologie pour penser aux options qui seront prises à l'avenir sur le statut des diplômes de spécialisation. Le profil de la personne est une personne qui puisse représenter l'EREN, soit dans le Conseil synodal, soit au niveau romand, pour que les intérêts de l'Eglise soient représentés au mieux.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, a entendu dire que le Conseil synodal du canton de Vaud, inquiet, au sujet de la direction que la faculté de Lausanne est en train de prendre, s'est approché des facultés de théologie françaises pour former ses pasteurs. Est-ce exact et si oui, comment le Conseil synodal se situe-t-il par rapport à cela?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, insiste sur le fait que le lien entre les églises et les universités est différent d'un canton à l'autre. Dans le canton de Vaud, les professeurs de la faculté font systématiquement des rapports de la Faculté au Synode. Il est vrai qu'il y a eu dernièrement des déclarations, dont certaines contradictoires, qui ont suscité des inquiétudes. Le pasteur Bader dément toutefois formellement les rumeurs que le Conseil synodal vaudois se soit tourné vers les facultés françaises.

A ce jour, le Conseil synodal vaudois a fait part de ses inquiétudes, mais a affirmé qu'il travaillerait avec les autres églises romandes pour renforcer une position commune des églises par rapport aux facultés.

La présidente passe au vote sur l'entrée en matière

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité.

La présidente passe à la résolution 1

- 1. Sous réserve de la modification de l'art. 72 de la Constitution de l'Assemblée générale de l'Eglise, le Synode charge le Conseil synodal de mettre en œuvre les dispositions visant à permettre à l'EREN de s'exprimer sur :
  - le profil de tout poste de professeur de la Faculté de Théologie, dans le cadre de la Commission des études et sur
  - les candidatures par une participation à la Commission de nomination de l'Université.

La présidente ouvre la discussion.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose d'ajouter l'amendement suivant à la résolution 1:

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre, lors de sa prochaine session, les articles réglementaires précisant ces dispositions.

Le pasteur Pagnamenta commente cet ajout par le fait que, puisque le Synode perd du pouvoir, il serait judicieux qu'il garde au moins son intérêt sur la formation des pasteurs et qu'il soit informé concrètement sur la façon de la mettre en place.

M. Félix Moser, Faculté de théologie, comprend bien le souci du pasteur Pagnamenta. Il cite deux points de la convention : le profil et la commission d'études. Dans la formulation, il y a deux formulations qui sont assez précises.

Il se demande où il faudrait intégrer cela, pour que ce soit précis.

La présidente demande s'il y a lieu de faire une autre résolution.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, n'est pas très sûr de l'intention de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Il lui semble que la lettre qui vient du rectorat suffit. Il n'est pas possible de mettre dans les règlements de l'EREN des éléments qui ne dépendent pas de l'EREN. Nous avons négocié les lieux dans lesquels nous aimerions être. C'est l'Université qui intègre l'EREN dans son règlement et non le contraire.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, au risque de devenir pédant, estime qu'il est important que le Synode puisse suivre les relations entre Eglise et Université et avoir à cœur la formation des futurs pasteurs en suivant la façon dont les choses évoluent. Il estime que le Synode a le droit de connaître le résultat concret.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que les conventions sont écrites, il n'y a plus de négociation à faire. Il n'y a besoin que de l'aval du Synode. Si les députés désirent recevoir une copie de la correspondance avec le rectorat, c'est très volontiers qu'il leur fera parvenir une copie.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne comprend pas pourquoi on leur demande de se prononcer si tout a déjà été fait. Cela lui aurait évité une intervention.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise qu'il y a une partie qui est décidée. Maintenant, il faut l'aval du Synode. Ensuite il faudra nommer un représentant de l'EREN à la commission de nomination et le proposer au Rectorat. Ensuite, il s'agira de suivre les décisions qui seront prises.

Le professeur Félix Moser, Faculté de théologie, comprend bien cette demande d'information mais il précise que lorsqu'on participe à une commission de nomination, on est tenu au secret professionnel absolu jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ait ratifié la nomination. Donc, cette question de savoir ce qu'on dit et ce qu'on ne dit pas est extrêmement délicate. Ce n'est pas de la rétention de l'information, mais l'application du secret de fonction pour ne pas court-circuiter les démarches au niveau du Conseil d'Etat.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, retire son amendement.

La présidente passe au vote de la résolution 1 initiale

Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe à la résolution 2 telle que proposée par le Conseil synodal:

2. Le Synode demande à l'Assemblée générale, en première lecture, le changement suivant de la Constitution, visant à renoncer à l'agrément du Synode dans la procédure de nomination des professeurs de la Faculté de théologie :

## Nouveau texte proposé:

Dans la procédure de nomination des professeurs de la Faculté de théologie, le Conseil synodal est consulté. Les professeurs ordinaires sont, en principe, agrégés au corps pastoral.

La parole n'étant pas demandée, la résolution 2 est acceptée.

La présidente passe à la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran :

Le Synode demande au Conseil synodal d'être consulté sur les changements et décisions significatifs concernant la Faculté de théologie et ayant un impact sur la vie de l'Eglise.

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, précise qu'il a accepté les résolutions proposées. Celle-ci est une résolution symbolique. Il lui semble que le problème et ses enjeux est un peu plus large et n'aimerait pas que le Synode soit soustrait des décisions concernant la Faculté de théologie, voire les facultés de théologies romandes, puisque celles-ci travaillent en réseau. Comme les églises sont les principales pourvoyeuses d'emplois pour les théologiens, il pense que les étudiants sont largement majoritaires. Il désire que le Synode ait encore son mot à dire. Reste encore à définir "changements et décisions significatifs".

Un autre enjeu c'est qu'elle offrirait au Synode la possibilité d'interpeller la commission d'études sur les besoins réels de la profession.

Le pasteur Bourquin souligne qu'à part la filière classique de théologie, aucune autre filière ne conduit à la profession. Il serait bon de discuter ensemble de passerelles d'études pour permettre aux personnes de se lancer dans cette voie. Il insiste sur le fait que c'est aujourd'hui et non dans dix ans qu'il faut mettre en route ce partenariat.

Le pasteur Bourquin invite donc à accepter cette résolution. Ainsi, si le Synode perd son mot à dire sur la formation, il paraît juste qu'il le regagne dans les grands changements des années à venir.

Le professeur Félix Moser, Faculté de théologie, comprend fort bien l'intention de la motion, pourtant il va la combattre. Tout d'abord le terme « être consulté » est inapproprié. Il y a un ordre à respecter. Il faut être au clair sur ce que fait l'université et ce que fait l'église. Il faut essayer de distinguer les différentes étapes de la formation pastorale et les autorités qui opèrent.

Il serait possible toutefois de demander aux députés de la Faculté de théologie ou à la Commission des études d'informer régulièrement le Synode, sur les divers changements.

Mais si ce sont des changements structurels, l'église ne peut alors pas intervenir.

La présidente précise que ce n'est pas une motion mais une résolution.

Mme Barbara Borer, pour le Conseil synodal, estime très difficile de consulter le Synode sur des modifications de plans d'études qui ne sont pas du ressort de l'EREN. Par contre, le Conseil synodal a bien entendu le besoin légitime d'information. Il faut trouver, maintenant, comment satisfaire ce besoin d'information.

Le fait d'être consulté est très compliqué à gérer. Par contre, le Conseil synodal n'est pas contre le fait d'informer, en ayant une réflexion quant à la manière. Pour la consultation, le Conseil synodal est contre, car cela bloque tout le processus.

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, précise que l'idée sousjacente, est que le Synode ne perde pas complètement son droit à la parole et qu'il puisse ensuite réagir aux changements. Des changements significatifs seraient par exemple, s'il n'y avait plus d'enseignement de théologie pratique, pour des raisons économiques, qu'il y ait un organe qui puisse se faire entendre de manière institutionnelle, afin de pouvoir s'opposer au moins à certaines décisions. Il reconnaît toutefois que cela serait difficile à mettre en place. M. Félix Moser, Faculté de théologie, précise qu'un changement significatif pourrait être aussi interprété comme par exemple la nomination d'un professeur. Cela paraît donc en contradiction avec ce qui a été dit. Il trouve dommage de parler d'une chose précise comme la nomination d'un professeur, mais d'autre part il y a un autre sujet qui est comment améliorer la formation pastorale.

Il y a deux tableaux. Il est impossible que le Synode décide de procédures qui ont lieu à l'Université. Par contre, c'est tout à fait valable que le Synode donne des indications sur la formation des stages.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, pense qu'il y a déjà, dans le règlement général, des articles qui régissent les travaux entre la faculté de théologie et l'EREN. La faculté de théologie est apte à former des pasteurs selon les besoins de l'Eglise.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, estime que la formulation est mauvaise. On demande au Conseil synodal des choses pour lesquelles il n'est pas habilité à répondre. Le Conseil synodal n'a pas la compétence de faire consulter le Synode sur des changements d'orientation de la théologie.

Que veut-on ? Obtenir cette compétence ? On ne l'obtiendra jamais. C'est contraire à tous les principes universitaires. Cela pose un vrai problème de fond.

Le pasteur Yves Bourquin, paroisse du Joran, propose de changer « être consulté » par « être informé »

La résolution 3 du Conseil synodal devient :

Le Synode demande au Conseil synodal d'être informé sur les changements et décisions significatifs concernant la Faculté de théologie et ayant un impact sur la vie de l'Eglise.

M. Félix Moser, Faculté de théologie, estime que « sur les changements significatifs » est vague. Il propose, à la place, « sur les travaux de la commission ».

Mme Barbara Borer, pour le Conseil synodal, estime que ce n'est pas possible. La commission d'études n'étant pas une commission du Synode, il n'est pas possible que ce soit quelqu'un d'autre que le Conseil synodal qui informe.

La présidente passe au vote.

Au vote, la résolution 3 est acceptée à une grande majorité.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime que le curriculum théologique doit être défendu.

Pour cela, il propose la Résolution 4 suivante :

Le Synode demande à ses représentants dans les deux commissions susmentionnées de défendre l'importance d'un curriculum théologique complet, soit dans l'établissement du profil de poste, soit dans la préférence à donner à un candidat.

La présidente ouvre la discussion.

Le pasteur Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, estime que cette résolution est irrecevable. Ce ne sont pas des représentants du Synode. On ne peut pas leur demander de nous rendre compte de quoi que ce soit. Non seulement c'est irrecevable mais inutile.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime que ce n'est pas inutile. Le fait d'en faire une résolution c'est lui donner plus de poids.

On pourrait formuler autrement, mais le lien entre le Synode et les représentants des commissions est important.

Mme Barbara Borer, pour le Conseil synodal, estime que cette résolution est inutile dans la mesure où le rôle principal de la personne est de défendre les intérêts de l'Eglise. Le Conseil synodal est élu par les membres du Synode et doit avoir sa confiance. Elle comprend l'intérêt du Synode à avoir son mot à dire, mais cela devient trop compliqué et il y a déjà trop d'instances qui ont des choses à dire et à faire. S'il faut encore une fois rajouter quelque chose cela devient très compliqué et ne servira à rien.

M. Marc Morier, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, est un peu agacé. Il pense que les précisions ont été données. Il y a assez de recommandations pour que la personne nommée sache ce qu'elle doit faire et qu'elle le fasse bien.

La présidente, procède au vote

Au vote, la résolution de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs est refusée par une large majorité.

La présidente procède au vote d'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal concernant les liens entre l'EREN et la faculté de théologie et les résolutions sont acceptés à une large majorité.

La présidente passe au point

- 8.Rapport nº 4 du Conseil synodal concernant la motion "mise en commun des ressources de l'EREN"
- M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que dans les deux paroisses qu'il a visitées pour la préparation du Synode, des personnes lui ont fait part que la motion leur semblait compliquée et que ce serait plus simple si les présidents se parlaient entre eux pour trouver des solutions aux problèmes financiers, idem pour le secrétariat général. Cela éviterait le passage devant le Synode.

Ces remarques confirment un réel intérêt concernant la motion présentée. Toutefois, même si cette solution simplifiée paraît logique à première vue, elle présente des inconvénients. Sur le plan purement réglementaire déjà, elle ne permettrait pas de financer des postes ministériels. Ensuite, elle introduirait un fonctionnement opaque dans l'Eglise, avec des paroisses qui s'impliquent et d'autres restant dans l'ombre. Et pire encore, elle pourrait déboucher sur des alliances entre certaines paroisses du Haut et du Bas!

Ce que propose la motion, c'est de discuter de ces choses au Synode.

Dans certaines séances de préparation, il a été question de « péréquation », cette immense pieuvre qui suce de l'argent et le recrache de l'autre. Ou encore, le gouffre de la Caisse centrale commune, rempli d'argent et de dettes, qui engloutit l'argent des paroisses, dont on ne maîtrise plus rien. Il n'est pas question de péréquation mais de solidarité, bien vécue par toutes les parties.

- M. Bonanomi répond à quelques questions et remarques qui sont survenues dans les paroisses, à savoir :
- Dans le tableau financier il manque les colonnes avec les charges et les résultats financiers par manque de place. Les résultats des paroisses sont déficitaires en moyenne. Curieusement, la fortune globale a tendance à augmenter avec les années, ce qui est en fait une contradiction. Le recensement détaillé des ressources répondra à cette interrogation.
- Frs 30'000.— pour recenser les ressources des paroisses est une grosse somme. M. Bonanomi est d'accord, mais c'est aussi beaucoup de travail. A l'heure actuelle, malgré le plan comptable théoriquement unifié des paroisses, chacune d'entre elles représente un cas particulier. Le travail pour recenser et présenter ces données de manière cohérente est important. Il faut passer en revue, puis consolider les informations de manière unifiée.
- Dans certaines paroisses, l'esprit de Jean de La Fontaine a plané dans la salle, en particulier sa fable « La cigale et la fourmi ». Il serait faux et indécent d'assimiler certaines paroisses à des « fourmis travailleuses » et d'autres à des « cigales ayant chanté tout l'été ». Néanmoins, certaines paroisses dont les greniers sont bien remplis ou qui travaillent très fort pour les maintenir en état, se demandent si elles seront appelées un jour à consentir des dépenses, contre leur gré, par volonté du Synode. C'est une question importante. Les paroisses sont des associations indépendantes, aussi sur le plan financier. Si ce principe est perturbé, il risque de provoquer une démotivation et la déresponsabilisation des paroisses. Cela met en danger la base de l'Eglise.
- M. Bonanomi termine en soulignant qu'il appartiendra à tous, Synode, Conseil synodal et en paroisse d'être très soigneux dans l'application de ce nouvel outil. Le principe de solidarité qui sous-tend la motion devra être appliqué de manière respectueuse, juste pour chaque paroisse, afin qu'il donne satisfaction à l'Eglise entière. Son but est de renforcer la communauté formée par tous.

La présidente ouvre la discussion.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, remercie le Conseil synodal pour le rapport et votera l'entrée en matière. Toutefois, le tableau de la page 24 est incomplet. Il faudrait standardiser les plans comptables des paroisses. Mais celle-ci devrait être le résultat de réflexion venant de la base et non du haut de la hiérarchie.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, propose de refuser l'entrée en matière pour les raisons suivantes:

- Dans le tableau comparatif, il n'est pas clair si les ressources des différentes paroisses sont établies avec les mêmes données ;
- L'entretien et le chauffage de certains temples sont à la charge soit des paroisses, soit des communes. En outre, certains lieux, bénéficient de la propriété des locaux, d'autres pas.
- Le travail à effectuer pour ce recensement des ressources disponibles et pour présenter une vue synoptique, est un travail qui lui semble

considérable en cette période où il faut absolument faire des économies. Est-ce judicieux de recourir à une somme importante pour compter l'argent en caisse, travail qui est déjà très bien réalisé par les trésoriers, bénévolement.

- Il n'y a pas d'avantages et d'intérêts avec cette comparaison, mais plutôt un risque de division entre paroisses et paroissiens.
- Si un appel de fonds devait se reproduire comme en 2007, ce serait toujours possible.
- Il n'apparaît pas de difficultés financières majeures pour l'une ou l'autre paroisse.
- Ce travail leur semble prématuré.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que la standardisation des plans comptables n'est pas à l'ordre du jour. Le tableau présenté dans le rapport est basé sur des données variables.

La présidente procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

La présidente passe à la résolution 1 qui propose de refuser la motion dans sa version initiale et ouvre la discussion

M. Claude Waelti, à titre personnel, estime que le rapport soumis est ambigu et contradictoire, car il mêle deux notions fondamentales: d'une part le recensement des moyens et d'autre part la notion d'utilisation des moyens. Au niveau du recensement des moyens, le Conseil synodal ne veut pas de consolidation.

Il précise que la consolidation est le seul moyen pour recenser les biens. La loi suisse d'ailleurs impose aux sociétés la consolidation selon l'art. 663 h du Code des obligations.

Il trouve faux l'argument avancé par le Conseil synodal, à savoir que la consolidation est irréalisable dans la situation actuelle des paroisses. Il suffirait de faire un pont entre le plan comptable de la Caisse centrale et le plan de paroisse pour avoir une consolidation. Ceci lui donne l'impression que le Conseil synodal ne veut pas informer en traitant la consolidation comme un secret d'Etat.

Aussi, en revenant au tableau, il estime que s'il y a peu de place, il y a lieu de noter que ce qui est intéressant : le résultat des paroisses et leur fortune.

Concernant l'utilisation des moyens globaux, on parle de péréquation qui existe depuis longtemps, de prêt des paroisses et de règlements de prêts professionnels. Il lui semble qu'on a peu progressé en matière financière. Il a un peu l'impression du désir de voir couler la motion. On parle d'un immense travail devisé à 4 mois qui vaut 30'000 francs. En calculant, cela donne 43.- de l'heure, donc soit le montant est faux, soit l'estimation du travail est erronée.

Vu ces arguments, M. Waelti propose d'accepter la motion telle que proposée initialement et acceptée lors du dernier Synode.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime que la formulation de la motion n'est pas correcte. En effet, demander au Synode de refuser une motion qu'il a déjà acceptée lui semble juridiquement scabreuse. Il propose :

- « Le Synode prend acte que le Conseil synodal n'a pas pu traiter la motion dans sa formulation initiale » et ensuite on suit ce qui est proposé.
- M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, répond que la seule manière de modifier une motion est de refuser l'ancienne et d'en voter une nouvelle. Pour répondre à M. Waelti, il assure que son intention n'est pas de noyer la motion. A titre personnel, il est déçu que son rapport laisse entendre

cela.

Pour une consolidation effective, c'est un travail énorme et il y a besoin d'uniformiser les plans comptables.

Nous préférons standardiser les plans comptables et ensuite procéder à la consolidation.

Dire que les recettes ne sont pas importantes sont peut-être des propos de boursicoteurs. Les recettes sont le chiffre d'affaires et c'est un chiffre important.

Lors de l'élaboration, il a noté une incohérence avec le terme « Fortune ». Il a mis Actifs. Quant à l'utilisation de ces fonds, il n'y a rien de prévu dans ce rapport.

M. Claude Waelti, croit en la sincérité de M. Bonanomi. En tant que financier, il a fait de la consolidation pendant 20 ans. Il sait donc de quoi il parle. Il a fait une estimation et cela est faisable en quelques mois. Si on attend d'avoir une uniformisation des plans comptables, on pourra attendre très longtemps.

L'immense problème n'est pas techniquement la consolidation, mais l'utilisation des moyens.

La présidente procède au vote de la résolution

- 1. Le Synode refuse la motion dans sa formulation initiale:
- "Le Synode demande au Conseil synodal:
- d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses.
- de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclement des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011."

Au vote, la résolution 1 est acceptée par 17 voix contre 16 et 4 absentions

La présidente passe à l'amendement de la Résolution 2 de la paroisse du Joran.

"Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement des ressources patrimoniales<del>- actuellement</del> disponibles dans les paroisses
- d'accompagner la prochaine planification financière de propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de la session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense annuelle supplémentaire de Fr. 10'000. qui s'ajoute dès le budget 2011 de Fr. 30'000. qui s'ajoute aux budgets 2011 et 2012"

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, a proposé cet amendement pour préciser de quelles ressources ont parle. Pour une question de clarté, il propose de parler de ressources patrimoniales.

Le deuxième volet était d'actualiser le recensement annuellement. Il lui paraît difficile aujourd'hui de donner un accord sans connaître les résultats. Ils proposent donc de se baser sur le budget 2011 et 2012 et au moment où le rapport sera présenté il faudra actualiser les données. Est-il nécessaire de consacrer 10'000 francs. par année ? Il estime que ce travail peut se faire dans le cadre du secrétariat général.

- M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, se rallie à cet amendement, en ce qui concerne la 2<sup>e</sup> partie. Par contre, le mot ressources remplacé par patrimonial laisse entendre quelque chose de figé. Les ressources sont en fluctuation. Nous souhaitons conserver la notion de ressources. Quant au 1er point, le Conseil synodal préfère garder la première version.
- M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, trouve important d'inverser les paragraphes 2 et 3 et de commencer au point 2 : après avoir dit d'effectuer un recensement des ressources, de demander que le Conseil synodal présente d'abord une vue synoptique, afin de faire ensuite une proposition quant à l'usage.

Dans le 3<sup>e</sup> paragraphe de la planification, la paroisse du Val-de-Travers propose l'amendement suivant :

Suite à la présentation de la vue synoptique de la réalité financière de l'EREN, le Synode demande au Conseil synodal de lui faire, lors de la prochaine planification financière, des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources disponibles.

Mme Nicole Rothenbühler, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne comprend pas que l'on soit prêt à s'engager dans des dépenses supplémentaires vu la situation financière actuelle.

- M. Jacques Péter, paroisse du Joran, pourrait se rallier à la résolution du Val-de-Travers, s'il acceptait la partie concernant la dépense annuelle supplémentaire de Fr. 30'000.- avec le rajout de Fr. 30'000.- au maximum.
- M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, accepte ce changement.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, demande si le Synode peut décider de l'usage des ressources d'une paroisse.

- M. Michel Stauffer, dans l'esprit de ce qui a été demandé, si le Conseil synodal fait des propositions regrettables pour les paroisses, celles-ci ont tout le loisir de refuser.
- M. Claude Waelti, précise que l'on discute sur une offre de 30'000 francs alors que l'on ne sait pas qui l'a faite. Ce n'est pas sérieux.
- M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que le budget est proposé pour un travail qui va se faire sur trois ans. Il n'y a pas d'offre à chercher, il s'agit de personnes du secrétariat général qui feront ce travail. Cette somme de 30'000 francs représente des heures qui seront effectués par le secrétariat actuel, avec des aides externes et des bénévoles.

Le Conseil synodal se rallie à la combinaison des deux amendements, qui devient la résolution du Conseil synodal

La présidente procède au vote.

# Au vote, la résolution 2 est acceptée par 24 voix contre 9 et 4 abstentions et a la teneur suivante:

- « Le Synode demande au Conseil synodal :
- d'effectuer le recensement des ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de sa session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense supplémentaire de Fr. 30'000.- maximum qui s'ajoute aux budgets 2011 et 2012.
- suite à la présentation de la vue synoptique de la réalité financière de l'EREN, le Synode demande au Conseil synodal de lui faire, lors de la prochaine planification financière, des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources disponibles."

La présidente procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport du Conseil synodal et les résolutions sont acceptés par 25 voix contre 8 et 2 abstentions.

La présidente, vu l'heure, interrompt la session.

Elle rappelle que c'était le dernier synode auquel participe la pasteure Elisabeth Müller Renner. Elle la remercie ainsi que tous les participants.

Les points suivants seront traités lors du prochain synode.

- 9. Rapport n° 5 du Conseil synodal concernant la motion visant à étudier la possibilité d'un engagement dans le débat public.
- 10. Rapport d'information  $n^{\circ}$  6 du Conseil synodal concernant sa réorganisation
- 11. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal concernant la cible Terre-Nouvelle
- 12. Rapport d'information n° 8 du Conseil synodal concernant la dissolution de la Fondation "Maison de Champréveyres"
- 13. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

La présidente souhaite un Noël béni à chacun.

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, clôt par la prière.

La présidente clôt la séance, il est 17h24.

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Lisette Misteli, secrétaires administratives du Synode et relu par Mme Danièle Rinaldi, secrétaire du Bureau du Synode.